



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 077-200087021-20241217-2024_DCS_051-DE

Délibération N° 2024-051
Date de convocation : 29 novembre 2024
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 81
Nombre de suffrages : 81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2024-051 Avenant 1 DSP Hermé

L'an deux mil vingt-quatre le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire - PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant - LEBLANC Pierrette, suppléante –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – GOBARD Éric, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VERAGEN Catherine, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – ARTHUR Olivier, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – GALAND Yvette, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PIERRU Hugo, titulaire - SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAUULT Nadège, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – BOUVRAIN Xavier, suppléant - GUILVERT Pascal, suppléant - WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain, titulaire – CHAINEAU Francis, titulaire - de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - CASTAING Denis, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant - GUERINOT Laurence, suppléante – MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant – TOURBET-LEROY Claude, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc, titulaire –

Commune de Saint Just en Brie :



Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – CHAMPENOIS Christian – DESSOLES Mélina – EUGENE Jean-Baptiste – LE CORRE Raymond - LEGROS Lionel – PRON Philippe – TALFUMIER Daniel –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain – CANAPI Marie-Pierre – DAVY Jérôme – FASSELER Philippe – HOTIN LETANG Julie – MARCHAND François - MILLET Jérôme - PERRIN Catherine – POUHEY-MOUNOU Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – FLAMEY Francis – FLON Martine – JOUNIAUX Olivier – LAMOTTE Xavier – LEGENDRE Isabelle – MARTIN José – POULAIN Michel – TAUSTE Pedro – THIENARD Gérard –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric –

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

GRENET-LAFFONT Denis – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys – GELSUMINI Patrick – VEIL Cathy -

Communauté de Communes du Provinois :

BACHELET Stéphane – COGNYL Gérard - LEFEVRE Christophe – PANNIER Michèle – PERRINO Fabien –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

JAMBUT Gérard – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LETERRIER Carine – QUÉRÉ Catherine – SIVANNE Evelyne – TALBOURDET Dominique – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie : -

Pouvoirs : -

Etaients invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS,

Secrétaire de Séance : Pierre CAUMARTIN

OBJET : N° 2024-051 Avenant 1 DSP Hermé

Vu le contrat de délégation de services publics signé par la commune de Hermé avec le délégataire Suez en date du 17 novembre 2017 avec effet au 2 janvier 2018

Vu la substitution de fait du dit contrat par le Se277 suite à la fusion du SNE77 et du TransprEAUvinois au 1er janvier 2019,

Vu les changements du mode d'alimentation en eau sur le périmètre du fait des travaux d'interconnexion du TransprEAUvinois,



Vu le raccordement de Commune d'Hermé aux ouvrages de transport du TransprEAUvinois en 2024 par le biais d'une interconnexion de secours

L'alimentation en eau potable de la Commune d'Hermé est désormais assurée pour une partie par le S2e77 par le biais de cette nouvelle interconnexion soit pour environ 3650m3 par an.

Vu la baisse de l'utilisation du forage

Vu la mise en place d'une vanne de régularisation

Il convient d'établir un avenant pour intégrer les impacts induits par ces évolutions, et notamment :

- la mise en place de l'interconnexion de secours
- l'ajustement de l'assiette de référence contractuelle pour prise en compte l'assiette réelle sur les 3 dernières années
- l'intégration de la vanne de régulation
- et de modifier le prix d'exploitation

L'avenant prend effet au 01/01/2025

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- AUTORISE la présidente à signer l'avenant et tout document relatif à la passation de cet avenant
- PRECISE que l'avenant sera applicable au 01/01/2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)